

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 V 127** Vœu relatif à l'information du Conseil de Paris concernant l'accidentologie sur la voie publique.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la persistance d'une accidentologie de voie publique significative à Paris, concernant notamment les personnes âgées et les usagers de nouveaux modes de transports urbains (notamment les vélos et les deux-roues motorisés) ;

Considérant que 50 personnes ont trouvé la mort en 2011 à Paris du fait d'accidents de la circulation, contre 43 en 2010 ;

Considérant la publication annuelle d'un bilan par la Préfecture de police ;

Considérant l'information régulière existante de l'évolution statistique des accidents de voie publique au profit des seuls maires d'arrondissements ;

Considérant qu'une information à l'ensemble des groupes permettrait une action de proximité plus approfondie et une réactivité d'intervention dans les arrondissements ciblée sur les zones comportant un risque avéré à la sécurité des usagers ;

Sur la proposition de M. Yves POZZO di BORGO, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Geneviève BERTRANS et des élus du groupe Centre et Indépendants ;

Demande au Préfet de police :

- que soit mise en place une information régulière pluriannuelle des présidents de groupe politique du Conseil de Paris et de la 5e commission du Conseil de Paris sur les chiffres de l'accidentologie de voie publique à Paris.